



de fonctionnement appliquées au syndicat mixte associant des collectivités territoriales, des groupements de collectivités territoriales ou d'autres personnes morales de droit public, ainsi que les dispositions financières qui lui sont applicables ;

- + VU l'instruction comptable M4 ;
- + VU la délibération 2024-05 approuvant le compte de gestion 2023 du budget principal ;
- + VU la délibération 2024-04 approuvant le compte administratif 2023 du budget principal et constatant la conformité au compte de gestion ;
- + VU le résultat de clôture de l'exercice 2023 ;
- + VU le rapport n° 6.

Considérant que le présent rapport a pour objet de statuer sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement, d'un montant de **3 436 230.47€** et du solde d'exécution de la section d'investissement pour **11 728 600.72€**.

Fonctionnement		Investissement	
Libellés	Montants en €	Libellés	Montants en €
Total recettes section de fonctionnement	3 427 872.10	Total recettes section d'investissement	20 569 716.29
Total dépenses section de fonctionnement	2 033 038.26	Total dépenses section d'investissement	9 727 864.85
Reprise de l'excédent de fonctionnement exercice 2022	2 041 396.63	Reprise de l'excédent d'investissement exercice 2022	886 749.28
Résultat section de fonctionnement	3 436 230.47	Solde d'exécution section d'investissement	11 728 600.72

L'excédent de la section de fonctionnement s'élève à **3 436 230.47 €**,

L'excédent de la section d'investissement s'élève à **11 728 600.72 €**.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE

- + **D'affecter** le résultat positif de l'exercice 2023 en section de

fonctionnement, d'un montant de **3 436 230.47 €** au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » repris lors du vote du BP 2024 ;

- ✚ **D'affecter** le solde d'exécution positif de l'exercice 2023 en section d'investissement, d'un montant de **11 728 600.72 €** au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » repris lors du vote du BP 2024.

ADOPTE :

Nombre de voix pour : 10

dont 1 pouvoir

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

DELIBERATION
PUBLIEE LE

LE PRESIDENT
DU COMITE SYNDICAL
Fabien BAZIN

Le Président du Syndicat mixte



Fabien BAZIN

